

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
PREMIERE SEANCE

Nombre de Conseillers : En exercice 18 Présents 11 Votants 16

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Julien EMPIS est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain-Claude CULLET, Pascal BONNET, Jean-Yves MONNERET, Giuseppe PAVIGLIANITI, Jessica CHAVOUTIER, Julien EMPIS, Amélie ANDRE, Maelie BARBIER.

Etaient excusés : Colette GUIGONNET ROUSTAIN qui a donné pouvoir à Jean-Yves MONNERET
Marie-Dominique SIMON qui a donné pouvoir à Jessica CHAVOUTIER
Jean Maurice MATHELET qui a donné pouvoir à David REATH
Aline GUZZI qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ
Alexandra MARTIN qui a donné pouvoir à Clément SUCHET
Fabienne BLANC-TAILLEUR
Eddy ALESSIO

Date de la convocation : 28 mai 2026.

Ordre du jour

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Madame le Maire rappelle que la date de ce conseil municipal a été fixé par le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 en vue de la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire précise que Lidia OSINSKA, n'étant pas de nationalité française, elle ne peut ni être membre du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués titulaires et des suppléants.

En conséquence, deux séances distinctes du conseil municipal se tiendront ce soir.

Au cours de cette première séance, seule l'élection des délégués et suppléants au collège électoral pour l'élection des sénateurs sera abordée.

Délibération n°36/26-0605.01

OBJET : DELEGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026, le conseil municipal a été convoqué en vue de la désignation de ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

L'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 précise le nombre de délégués à désigner, pour Salins-Fontaine : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le conseil municipal a procédé aux différents scrutins et a élu :

- 5 délégués au collège électoral pour l'élection des sénateurs :
 - CULLET Alain-Claude
 - BONNET Pascal
 - CROUSAZ Françoise
 - REATH David
 - SUCHET Clément
- 3 suppléants au collège électoral pour l'élection des sénateurs :
 - MONNERET Jean-Yves
 - EMPIS Julien
 - BARBIER Maëlie

Le procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est signé par Mme Françoise CROUSAZ, maire ; Julien EMPIS, secrétaire ; Alain Claude CULLET et Pascal BONNET, les deux conseillers municipaux les plus âgés et Amélie ANDRE et Maëlie BARBIER, les deux conseillères municipales les plus jeunes.

Le procès-verbal est affiché en mairie et transmis en sous-préfecture.

La séance est close à 18 heures 45.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Julien EMPIS.



Procès-verbal arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2026

Publié le : 28 juillet 2026